

PHOTOCOPIE
INTERDITE
MÊME PARTIELLE
(Loi du 11 mars 1957)
Sanction: 0,10 € (100 Francs)
(Code Pénal Art. 425)

pour la Quintette à vent français,
RAMPA, PIERLOT, LANCLOT, COURSIER, HONGNE

QUINTETTE EN UT

pour quintette à vent

Claude ARRIEU

(1903-1990)

I

Allegro (♩ = 120)

Flûte

Hautbois

Clarinette en Sib

Cor en Fa

Basson

1

2

© 1953 by PIERRE NOËL, Éditeur
GÉRARD BILLAUDOT ÉDITEUR, Successeur
14 rue de l'Échiquier - 75010 PARIS

PN 6203

Tous droits réservés pour tous pays.
Toute reproduction même partielle par quelque procédé que ce soit consti-
tue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code
Pénal.
Cette œuvre est la propriété de l'éditeur et ne fait pas partie du domaine
public.
Toute exécution doit faire l'objet d'une déclaration à la Société des Auteurs.

II

Andante (♩ = 80)

Flûte

Hautbois

Clarinettes en Sib

Cor en Fa

Basson

9

10

poco rit. 11 **Tempo**

poco rit. **Tempo**

